

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2025

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Bilan	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	20

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA** «l'association», qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au **31 décembre 2025**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Beaulieu Dussan s.e.n.c.r.l. ¹

Société de comptables professionnels agréés

Laval, le 8 avril 2026

¹ Par Jean-François Beaulieu, CPA auditeur

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Fonds d'administration générale \$	Fonds du Magasin scout \$	Fonds d'assurance	2025 \$	2024 \$
PRODUITS					
Cotisations des personnes inscrites	1 067 099	-	196 493	1 263 592	1 215 097
Ventes du magasin scout	-	367 017	-	367 017	399 252
Calendriers scouts	133 908	-	-	133 908	119 378
Subventions (note 12)	538 380	-	-	538 380	357 741
Fondation Québécoise du scoutisme - Jam des neiges	-	-	-	-	20 000
Moot 2025	91 316	-	-	91 316	-
Inscriptions aux activités	40 043	-	-	40 043	24 429
Remboursement d'assurance (Frais juridique)	-	-	-	-	209 658
Intérêts	22 172	-	26 302	48 474	63 192
Autres	11 653	-	-	11 653	6 029
	<u>1 904 571</u>	<u>367 017</u>	<u>222 795</u>	<u>2 494 383</u>	<u>2 414 776</u>
CHARGES					
Fonctionnement - Annexe A	1 639 635	-	33 939	1 673 574	1 499 869
Marchandises vendues et frais de vente - Annexe A	-	264 255	-	264 255	257 490
Programmes - Annexe B	519 586	-	-	519 586	316 712
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	1 190
	<u>2 159 221</u>	<u>264 255</u>	<u>33 939</u>	<u>2 457 415</u>	<u>2 075 261</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(254 650)</u>	<u>102 762</u>	<u>188 856</u>	<u>36 968</u>	<u>339 515</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2025**

	Fonds d'administration générale \$	Fonds du magasin scout \$	Fonds d'assurance \$	2025 \$	2024 \$
ACTIF					
À COURT TERME					
Encaisse	1 008 391	-	1 118 085	2 126 476	1 741 907
Débiteurs (note 3)	635 556	-	189 842	825 398	866 774
Avances au fonds d'administration générale	-	-	515 448	-	-
Stocks	-	520 936	-	520 936	633 464
Frais payés d'avance	59 015	-	-	59 015	21 756
	<u>1 702 962</u>	<u>520 936</u>	<u>1 823 375</u>	<u>3 531 825</u>	<u>3 263 901</u>
ACTIFS INCORPORELS					
(note 5)	209 600	-	-	209 600	150 482
	<u>1 912 562</u>	<u>520 936</u>	<u>1 823 375</u>	<u>3 741 425</u>	<u>3 414 383</u>
PASSIF					
À COURT TERME					
Créditeurs et frais courus (note 7)	193 752	-	-	193 752	173 493
Avances du fonds d'assurance	515 448	-	-	-	-
Revenus perçus d'avance (note 8)	419 164	-	-	419 164	70 949
Subventions reportées (note 9)	42 390	-	-	42 390	120 790
	<u>1 170 754</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>655 306</u>	<u>365 232</u>
ACTIF NET					
Affecté	540 592	520 936	1 823 375	2 884 903	2 987 296
Placements Sports et Loisirs (note 13)	142 408	-	-	142 408	139 389
Non affecté	58 808	-	-	58 808	(77 534)
	<u>741 808</u>	<u>520 936</u>	<u>1 823 375</u>	<u>3 086 119</u>	<u>3 049 151</u>
	<u>1 912 562</u>	<u>520 936</u>	<u>1 823 375</u>	<u>3 741 425</u>	<u>3 414 383</u>

DocuSigned by:

Approbation par le Conseil national,

Serge Gelineau

AZBB001DDDB443...

François Gélins

0632DF3CCC0B448...

, administrateur Serge Gelineau

, administrateur François Gélins

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Fonds d'administration générale					2025	2024
	Affecté	Placements Sports et Loisirs	Non affecté	Fonds du magasin scout	Fonds d'assurance		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	719 313	139 389	(77 534)	633 464	1 634 519	3 049 151	2 709 636
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	(254 650)	102 762	188 856	36 968	339 515
Virement interfonds (note 14)	-	-	215 290	(215 290)	-	-	-
Affectation d'origine interne (note 15)	(178 721)	3 019	175 702	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>540 592</u>	<u>142 408</u>	<u>58 808</u>	<u>520 936</u>	<u>1 823 375</u>	<u>3 086 119</u>	<u>3 049 151</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	36 968	339 515
Élément n'ayant aucune incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 190
	<u>36 968</u>	<u>340 705</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	41 376	(75 620)
Stocks	112 528	(363 617)
Frais payés d'avance	(37 259)	(988)
Créditeurs et frais courus	20 259	32 735
Revenus perçus d'avance	348 215	70 949
Subventions reportées	(78 400)	76 271
	<u>406 719</u>	<u>(260 270)</u>
	<u>443 687</u>	<u>80 435</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Acquisitions d'actifs incorporels	<u>(59 118)</u>	<u>(150 482)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	384 569	(70 047)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 741 907</u>	<u>1 811 954</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>2 126 476</u></u>	<u><u>1 741 907</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA, constituée le 9 juillet 1969 en vertu d'une Loi spéciale du Gouvernement du Canada (statuts du Canada 1968-1969, chapitre 68), a pour tâche de promouvoir le scoutisme à travers le Canada tout en ne poursuivant aucune activité à but lucratif à partir de son siège social situé à Montréal.

L'Association est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada, ce qui l'exonère d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Fonds du magasin scout

Les produits et les charges du magasin scout sont présentés dans le fonds du magasin scout. Ce fonds permet de visualiser le résultat des opérations du magasin. À la fin de l'exercice, un virement interfonds est effectué afin que le solde du fonds corresponde aux montants des stocks de fin d'exercice.

Fonds d'assurance

Les produits et les charges afférents à l'auto-assurance sont présentés dans le fonds d'assurance. Le fonds d'assurance se veut une réserve d'auto-assurance qui vise à couvrir les franchises de l'assureur de l'Association, protéger ses membres individuels et corporatifs et ainsi assurer la pérennité financière de l'Association. Ce fonds est doté par une cotisation particulière des membres et le conseil d'administration veille aux décaissements selon la politique de l'Association.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Les revenus de cotisations des personnes inscrites afférents au fonds d'administration générale sont constatés à titre de produits au prorata de l'année scout à laquelle ils se rapportent. La cotisation couvre la période du 1er août au 31 juillet de l'exercice.

La portion de la cotisation scout, pour la période de août à décembre (5 mois), est établie en fonction du nombre de scouts recensés au début de l'année suivante et sera incluse à titre de cotisation à recevoir en fin d'année.

Les revenus de cotisations des personnes inscrites afférents au fonds d'assurance sont constatés à titre de produits auxquels se rapportent les cotisations.

Les ventes du magasin scout sont constatés à titre de produits lorsque la marchandise est livrée au client.

Les ventes de calendriers scouts sont constatés à titre de produits au moment où les districts effectuent leurs commandes.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'Association à assurer la prestation de ses services. Certains ne réclament pas leurs dépenses éligibles à l'Association, en faisant ainsi implicitement un don. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est établi selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes indiquées ci-dessous.

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur 5 ans.

Aucun amortissement n'a été pris au cours de l'exercice, puisque la plateforme est toujours en cours de développement et n'est pas encore utilisée par l'Association.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation des instruments financiers

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Présentation des entités apparentées

Les états financiers de la Fédération québécoise du scoutisme (entité contrôlée) et de la Fondation québécoise du scoutisme (entité contrôlée) ne sont pas consolidés dans les présents états financiers.

Avantages des employés - Prestations de retraite

L'Association participe à un régime à cotisations déterminées offrant des prestations de retraite et d'autres avantages aux employés qui y sont admissibles. Les cotisations versées par l'Association à titre d'employeur représentent le coût complet. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés à ces régimes. Les cotisations de l'Association sont passées en charges durant l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble des obligations de l'Association.

3. DÉBITEURS	2025	2024
	\$	\$
Fonds d'administration générale		
Comptes à recevoir	542 249	579 187
Subventions à recevoir	90 758	44 782
Taxes à la consommation à recevoir	2 549	67 984
	635 556	691 953
Fonds d'assurance		
Comptes à recevoir	189 842	174 821
	825 398	866 774

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2025

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	51 525	51 525	-	-
Équipement informatique	11 675	11 675	-	-
	<u>63 200</u>	<u>63 200</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
5. ACTIFS INCORPORELS			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Plateforme de gestion des membres (note 16)	<u>209 600</u>	<u>-</u>	<u>209 600</u>	<u>150 482</u>
6. FACILITÉS DE CRÉDIT				
L'Association possède des cartes de crédit, dont les limites s'élèvent au montant maximal de 25 000 \$ portant intérêt au taux de 20,99 %.				
			2025	2024
			\$	\$
7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS				
Fonds d'administration générale				
Fournisseurs et frais courus			89 201	71 575
Fédération québécoise du scoutisme			-	189
Salaires, congés de maladies et vacances courus			88 802	97 589
Sommes à remettre à l'état			15 749	4 140
			<u>193 752</u>	<u>173 493</u>
			2025	2024
			\$	\$
8. REVENUS PERÇUS D'AVANCE				
Cotisation des membres			53 434	-
Contingent canadien MOOT 2025			-	58 050
KISC 2026 (note 16)			365 730	12 899
			<u>419 164</u>	<u>70 949</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2025

9. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	<u>2024</u>	<u>Octroi</u>	<u>Constaté à titre de produits</u>	<u>2025</u>
	\$	\$	\$	\$
Service jeunesse Canada (micro-subventions)	-	119 701	96 106	23 595
Ministre responsable du Sport du Loisir et du Plein air "Tout le monde scout"				
Phase I	120 790	-	120 790	-
Phase II	-	36 225	17 430	18 795
	<u>120 790</u>	<u>155 926</u>	<u>234 326</u>	<u>42 390</u>
			<u>2025</u>	<u>2024</u>
			\$	\$

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Fédération québécoise du scoutisme (entité contrôlée)

Loyer

53 620

52 569

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2025

11. ENTITÉS APPARENTÉES

Fédération québécoise du scoutisme

La Fédération québécoise du scoutisme est contrôlée par L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA du fait que trois membres du Conseil National et le Commissaire National - Chef de la direction de l'Association siègent au conseil d'administration de la Fédération et forment la majorité des dirigeants. L'Association a ainsi le pouvoir de définir les politiques en matière de fonctionnement, d'investissement et de financement de la Fédération.

La Fédération québécoise du scoutisme a pour but de favoriser l'implantation du scoutisme sur tout le territoire de la province de Québec. Elle est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec conséquemment à un protocole entre la Fédération des guides catholiques de la province de Québec et la Fédération des scouts catholiques de la province de Québec.

La Fédération est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada, ce qui l'exonère d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les états financiers sommaires audités en date du 31 décembre de la Fédération québécoise du scoutisme sont les suivants.:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Bilan		
Actif	<u>619 264</u>	<u>605 922</u>
Passif	<u>115 105</u>	124 579
Actif net	<u>504 159</u>	<u>481 343</u>
	<u>619 264</u>	<u>605 922</u>
Résultats		
Produits	<u>122 150</u>	141 464
Charges	<u>99 334</u>	<u>101 264</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>22 816</u>	<u>40 200</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2025

11. ENTITÉS APPARENTÉES (suite)

Fédération québécoise du scoutisme (suite)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	55 688	61 386
Activités de financement	(13 147)	(12 906)
	<u>42 541</u>	<u>48 480</u>

Fondation québécoise du scoutisme (entité contrôlée)

La Fondation québécoise du scoutisme est sous l'autorité de la Fédération québécoise du scoutisme. Elle a été constituée pour recueillir des fonds pour la Fédération en effectuant des levées de fonds et créer un capital pour générer des revenus qui seront remis à la Fédération. Elle est constituée selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada, ce qui l'exonère d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les états financiers sommaires et non audités en date du 31 décembre de la Fondation québécoise du scoutisme sont les suivants:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	(Non audité)	(Non audité)
	\$	\$
Bilan		
Actif	<u>568 154</u>	<u>519 734</u>
Actif net	<u>568 154</u>	<u>519 734</u>
Résultats		
Produits	8 331	9 090
Charges	1 791	28 583
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>6 540</u>	<u>(19 493)</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2025

11. ENTITÉS APPARENTÉES (suite)

Fondation québécoise du scoutisme (suite)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	19 680	18 181
Activités d'investissement	(60)	(28 139)
Variation de la trésorerie	<u>19 620</u>	<u>(9 958)</u>

12. SUBVENTIONS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air		
Programme d'assistance financière aux organismes nationaux du loisir	264 349	259 877
Projet "Tout le monde scout" - Phase I	135 750	13 850
Projet "Tout le monde scout" - Phase II	17 430	-
	417 529	273 727
Emploi et Solidarité sociale Québec	9 000	-
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		
Projet un scout averti en vaut deux	-	29 653
Service jeunesse Canada (micro-subventions)	96 106	-
Emploi et développement social Canada		
Emploi d'été	8 788	10 192
Ministère du Patrimoine canadien		
Forum Jeunesse Scout en Leadership	-	17 258
Placements Sports et Loisirs (note 13)	3 019	16 207
Conseil québécois du loisir	-	6 413
Autres	3 938	4 291
	<u>538 380</u>	<u>357 741</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2025

13. PLACEMENTS SPORTS ET LOISIRS

Le programme Placements Sports et Loisirs mis en place par le ministère de l'Éducation du Québec est un programme d'appariement de dons. Pour chaque don admissible perçu par l'Association un appariement pourra atteindre jusqu'à 285 % de ce montant.

Au cours de l'exercice, l'Association a recueilli des dons totalisant 341 \$ admissible au programme Placements Sports et Loisirs, lui donnant droit à un appariement de 973 \$. En vertu de ce programme, l'Association cède la propriété de 20 % des dons admissibles au regroupement Loisirs Québec ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à un gestionnaire du programme.

Ces montants ne figurent pas dans l'actif de l'Association car la propriété et la gestion ont été cédées au gestionnaire du programme pour une période minimale de 10 ans.

Conformément aux directives du programme, l'excédent des produits sur les charges découlant du programme Placements Sports et Loisirs est présenté distinctement à l'état de l'évolution de l'actif net.

14. VIREMENT INTERFONDS

Durant l'exercice, la direction de l'organisme a procédé aux virements interfonds suivants, pour la réalisation des opérations courantes de ceux-ci :

- Appropriation du Magasin scout, d'une somme de 215 190 \$ (221 855 \$ en 2024).

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2025

15. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a résolu d'affecter les sommes suivantes :

	2024	Affectation (réaffectation)	(Utilisation)	2025
	\$	\$	\$	\$
Développement	480 000	(200 000)	(16 981)	263 019
Infrastructure	94 313	100 000	(59 118)	135 195
Qualité du scoutisme	145 000	-	(2 622)	142 378
Placements Sports et Loisirs (note 13)	139 389	3 019	-	142 408
	<u>858 702</u>	<u>(96 981)</u>	<u>(78 721)</u>	<u>683 000</u>

Ces montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

16. ENGAGEMENTS

Activité internationale (KISC 2026)

L'Association s'est engagée pour un événement international (KISC 2026).

Le coût total du projet s'élève à 471 500 \$ et se déroulera à l'été 2026. Afin de financer le projet, l'Association a déjà perçu des participants à l'événement au 31 décembre 2025, une somme de 365 730 \$ et a déboursé des montants totalisant 35 242 \$ à titre de dépôt pour les participants.

Plateforme de gestion des membres

L'Association s'est engagée auprès d'une firme informatique pour une somme de 315 000 \$, pour l'élaboration d'une plateforme de gestion des membres pour l'Association. Au 31 décembre 2025, une somme de 209 600 \$ avait été engagée.

17. ÉVENTUALITÉS

L'Association fait l'objet d'une poursuite pour une somme de 1 250 000 \$

L'Association estime que ladite poursuite est encore au stade préliminaire et ne permet pas d'évaluer le bien fondé de la réclamation.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2025

18. RISQUES FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'Association aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 décembre 2025.

Risque de crédit

L'Association consent du crédit à ses districts dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses débiteurs et n'a pratiquement jamais de mauvaises créances.

Pour les subventions à recevoir, l'Association évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Annexe A

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
FONCTIONNEMENT		
Masse salariale	1 370 846	1 188 835
Assurances responsabilité et accident	110 077	99 578
Loyer (note 10)	53 620	52 569
Fournitures et ressources matérielles	27 707	24 537
Cotisations mondiales	27 335	20 435
Honoraires professionnels	10 419	32 834
Télécommunications	5 743	7 549
Taxes	221	6 329
Frais bancaires	7 320	9 132
Informatique	14 787	13 463
Abonnements	3 830	5 035
Frais de poste	7 358	7 214
Réparation et entretien	372	4 695
Services juridiques - Fonds d'assurance	33 939	27 664
	<u>1 673 574</u>	<u>1 499 869</u>
MARCHANDISES VENDUES ET FRAIS DE VENTE		
Coût des produits vendus	250 254	212 186
Transport et manutention	11 360	20 849
Frais d'entreposage	-	13 800
Frais d'inventaire	2 641	1 427
Mauvaises créances	-	9 228
	<u>264 255</u>	<u>257 490</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Annexe B

PROGRAMMES	<u>2025</u> \$	<u>2024</u> \$
Frais d'impression	71 680	70 332
Publicité et promotion	11 721	18 467
Frais de déplacement	37 107	55 684
Frais de repas	22 955	38 500
Fournitures d'événements	6 575	12 185
Frais d'hébergement	45 085	49 982
MOOT 2025	91 316	-
Programme d'accès au scoutisme	26 250	150
Location de salles	4 669	4 275
Frais de recrutement	1 717	2 167
Frais de consultant	159 788	48 410
Allocations aux projets	-	1 427
Frais de formation	3 048	9 496
Uniformes	54	637
Autres frais	37 621	5 000
	<u>519 586</u>	<u>316 712</u>